

## Avertissement

La publication du ministère des Affaires étrangères  
est assurée par le Corps diplomatique et les agents  
consulaires à l'étranger. Elle sera publiée désormais par un  
seul et unique organe, le *Journal des Affaires étrangères*,  
à partir du 1<sup>er</sup> novembre. Elle sera remplacée au fur et  
à mesure par un nouveau journal, qui sera publié  
à partir du 1<sup>er</sup> novembre.

Le ministère des Affaires étrangères